

NORME NAA 580 :

DECLARATIONS ECRITES

Modèle de lettre de la direction
(Lettre d'affirmation sur les comptes annuels)

CAS D'UNE MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Observations :

- Les points listés dans cet exemple correspondent essentiellement aux informations contenues dans la norme NAA 580 indépendamment des déclarations écrites que le commissaire aux comptes estimerait nécessaires de demander.
- Cette lettre devra être adaptée dans le cadre d'audits autres que l'audit légal.

Papier à en-tête de la société

Monsieur,
Commissaire aux comptes
<Adresse>

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes et pratiques professionnelles dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit légal des comptes annuels arrêtés au avec :

- un total net bilan de : DA ;
- un résultat net de l'exercice : DA et
- un montant de charges et produits nets d'impôts, inscrit en report à nouveau au cours de l'exercice de : DA

dont le but est d'exprimer une opinion sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des états financiers.

En tant que responsables de l'entité et de l'établissement des états financiers, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne, et après avoir procédé aux demandes d'informations que nous avons estimées nécessaires pour être en mesure de faire ces déclarations écrite, nous vous confirmons ci-après, **en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance**, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

- Les états financiers ont été préparés sous notre responsabilité afin de présenter régulièrement et le plus sincèrement possible la situation financière et le résultat conformément aux normes comptables algériennes.
- Nous avons conçu et mis en œuvre des contrôles destinés à prévenir et à détecter les erreurs et fraudes.
- Nous n'avons pas eu connaissance de déficience du système de contrôle interne ou de faiblesse qui peuvent impacter de façon significative les états financiers.
- Il n'y a pas d'anomalies dont l'incidence serait significative sur les états financiers pris dans leur ensemble.
- A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un ajustement des comptes, ou une mention dans le rapport de gestion.
- Nous n'avons eu à ce jour connaissance d'aucun événement ni d'aucune affaire, qui soit susceptible d'affecter de manière significative les états financiers ou qui, tout en étant dénué d'effet sur ces états financiers, soit cependant susceptible d'avoir une incidence significative, positive ou négative, sur la situation financière future de notre société.
- Nous vous avons informé des faits significatifs liés à des fraudes, commises ou suspectées ; dont les conséquences doivent être prises en considération lors de l'établissement des états financiers.
- Nous avons, au meilleur de notre connaissance, appliqué l'ensemble des dispositions prescrites par les textes légaux et réglementaires.
- Toutes les opérations et/ou les conséquences financières de tout accord/contrat qui auraient dues être enregistrées dans les livres comptables de la société le sont effectivement et sont correctement reflétées dans les états financiers.

- Au cours de l'exercice, la société :
 - a) a conclu les conventions règlementées... avec les administrateurs suivants : ...
 - b) n'a conclu aucune convention ...
- Au cours de l'exercice, la société n'a accordé aucun prêt, caution, aval ou découvert sur compte courant à l'un de ses administrateurs.
- La société est à jour de ses cotisations fiscales et sociales et il n'existe aucun litige avec l'administration fiscale et organismes de sécurité sociale.
- Nous n'avons connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation.
- Toutes autres questions que l'auditeur peut considérer nécessaires.

Les dirigeants, gérants, ou le président du conseil d'administration